



Membres en exercice : 80

Présents : 58

Pouvoirs : 11

CONSEIL DE TERRITOIRE
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2018 À 20H

Délibération CT2018/02/13-14 – Convention de participation financière entre le SIAAP, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'EPT, relative à l'étude d'un plan d'actions sur l'assainissement pour améliorer la qualité de la Marne et de la Seine sur le périmètre du territoire de Grand Paris Grand Est

Rapporteur : Jacques MAHEAS, 11^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 7 février 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes, MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BARBIERI Michel, BARTH Franck, BENTAHAR Abdelkader, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CALMEJANE Hélène, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, CHOULET Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, DESHOGUES Monique, EPINARD Serge, FAUBERT Jacques, FICCA Grégory, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, ITZKOVITCH Ivan, JARDIN Anne, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MARTINS Marylise, MILOTI Donni, PELISSIER André, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TESTA Richard, TEULET Michel, TORO Ludovic, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes, MM. BAILLY Dominique (pouvoir à GENESTIER Jean-Michel), BARRAUD Amélie (pouvoir à MAGE Pierre-Etienne), BOUCHER Martine, BOURICHA Fayçale (pouvoir à JARDIN Anne), CARBONNELLE Serge, CLAVEAU Michèle (pouvoir à ALLEMON Eric), DUFFRENE Sylvie, FAUCONNET Jean-Paul, GUILBERT Georges, HELENON Joëlle, KLEIN Olivier, LELLOUCHE Nicole (pouvoir à MARTIN Pierre-Yves), MALJEAN Jean-Pierre (pouvoir à MAHEAS Jacques), MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MAUPOUSSIN Stéphanie (pouvoir à BENTAHAR Abdelkader), MIERSMAN Michel (pouvoir à EPINARD Serge), PIETRASZEWSKI Jean-Jacques (pouvoir à CALMEJANE Patrice), PRUDHOMME Gérard (pouvoir à BORDES Roselyne), SCHUMACHER Alain (pouvoir à REYGNAUD Marie-Françoise), TAYEBI Samira, THIBAUT Magalie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CALMEJANE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les gestionnaires des réseaux d'assainissement de la petite couronne parisienne doivent répondre de manière coordonnée à la multiplication d'objectifs réglementaires, sociétaux et techniques, ainsi qu'aux conséquences de la préparation des jeux olympiques et paralympiques 2024 et notamment les objectifs Baignade en Marne et en Seine,

CONSIDERANT qu'une étude conjointe Département de Seine-Saint-Denis / SIAAP / EPT à l'échelle de chaque Territoire va permettre d'identifier des préconisations et d'établir des plans d'actions visant à répondre à ces enjeux majeurs,

CONSIDERANT la proposition du Département de Seine Saint Denis de se porter pilote de cette étude,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités techniques et financières de la participation de l'EPT, du Département et du SIAAP à cette étude d'aide à la décision,

VU la convention de participation financière entre le SIAAP, le Département et de la Seine-Saint-Denis et l'EPT Grand Paris Grand Est qui prévoit une prise en charge de manière égale par les trois échelons territoriaux de l'assainissement francilien, le SIAAP, le Département et l'EPT du montant de cette étude, subvention de l'Agence de l'Eau déduite,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE la Convention de participation financière entre le SIAAP, le Département et de la Seine-Saint-Denis et l'EPT, relative à l'étude d'un plan d'actions sur l'assainissement pour améliorer la qualité de la Marne et de la Seine sur le périmètre du territoire de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

AUTORISE le Président à signer la convention et les documents correspondants.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 13/02/2018.



Le Président,

Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

18 FEV. 2018